

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'EN

## **Objet: Protection des enseignant.e.s volontaires**

Monsieur l'Inspecteur d'académie

Le SE-Unsa 34 vous informe qu'un modèle de courrier va être fourni à l'ensemble des directrices et directeurs afin qu'ils puissent demander à leur commune (ou à leur commune d'accueil) la mise à disposition du matériel élémentaire de protection que sont les masques ffp2 et le gel hydroalcoolique.

En effet, la situation est grave, la crise sanitaire sans précédent et tous ces enseignants volontaires pour accueillir les enfants de soignants sont envoyés dans les écoles comme les « liquidateurs » en leur temps l'étaient sur le site de Tchernobyl.

La comparaison est sans doute osée, mais la méconnaissance des risques encourus l'est tout autant qu'à l'époque. L'état, en minimisant volontairement l'utilité des masques, cherche surtout à cacher la pénurie dans laquelle se trouve le pays mettant ainsi en danger des millions de personnes. En votre qualité de supérieur hiérarchique des enseignants du département, il est de votre devoir de veiller à la protection des personnels dont vous avez la charge. Le SE-Unsa 34 vous demande donc de soutenir sa démarche au nom du principe de précaution.

Les stocks existent et ce ne sont pas quelques masques de ci de là qui les amputeront.

D'autre part, le SE-Unsa souhaiterait que l'on évite autant que possible les initiatives locales et documents douteux envoyés aux équipes (cf. PJ). Ce document soi-disant rédigé par un médecin (?) est un document texte sans valeur et sans signature. En ces temps où la moindre FAQ fait office de circulaire, les collègues sont déboussolés et ne savent que penser de tels documents.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir faire en sorte que les mêmes informations arrivent à toutes les circonscriptions, que le réseau d'acheminement de l'information entre la hiérarchie et les directrices.teurs demeure le mail (un groupe WhatsApp par exemple, s'il peut s'avérer utile entre enseignants, n'a aucune valeur et ne nous semble pas approprié pour la transmission d'informations importantes) et que le message ne soit pas transformé au gré des transmissions.

Enfin il semblerait que les regroupements soient préconisés dans le département pour concentrer l'action des volontaires municipaux comme enseignants. Pour le SE-Unsa 34 forcer dès aujourd'hui de tels regroupements serait une erreur.

Nous ne sommes qu'aux balbutiements de l'épidémie dans l'Hérault. La situation devrait inévitablement se tendre dans les jours à venir, les personnels soignant être réquisitionnés et le nombre d'élèves à accueillir augmenter. Il semblerait alors tout à fait incompréhensible et à contre-pied de toutes les consignes reçues ces derniers jours en provenance du ministère de la santé de créer des regroupements importants et de faire se déplacer du personnel enseignant d'une commune à l'autre.

Pour le SE-Unsa 34, des groupes de 8 ou 10 élèves c'est déjà trop ! Particulièrement avec des enfants de 4 ou 5 ans pour et avec lesquels il est très difficile d'appliquer les gestes barrière. En procédant ainsi à des regroupements, vous créez des conditions d'accueil encore plus défavorables qu'aujourd'hui où les écoles devront accueillir des dizaines d'enfants...

Dans ces conditions et sans masques mis à disposition, le SE-Unsa 34 craint que les volontaires d'aujourd'hui ne le soient plus demain.

Nous verrons donc comment la situation évolue et le SE-Unsa 34 demande que le nombre maximum d'élèves accueillis par structure d'accueil ne dépasse pas 10 et souhaite que tous les scenarii soient envisagés et étudiés en gardant comme priorité absolue, la protection de la santé des personnels.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en mon total engagement pour mettre en œuvre un accueil de qualité et participer à l'effort national de solidarité. Tant que les conditions le permettront...

Jean-Robert BIGGIO

Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34